Santé Canada Health Canada

Votre santé et votre sécurité... notre priorité. *Your health and safety... our priority.*

Note de réévaluation REV2016-17

Annonce d'examens spéciaux : Risques environnementaux potentiels pour les invertébrés aquatiques découlant de l'utilisation de la clothianidine et du thiaméthoxame

(also available in English)

Le 23 novembre 2016

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6607 D
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISSN : 1925-0657 (imprimée)
1925-0665 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-5/2016-17F (publication imprimée)
H113-5/2016-17F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

Annonce d'examens spéciaux

Par la présente, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada vise à informer les parties intéressées qu'elle entreprend l'examen spécial des produits antiparasitaires homologués qui contiennent les matières actives clothianidine et thiaméthoxame, conformément au paragraphe 17(1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

D'après l'analyse préliminaire des renseignements disponibles sur la concentration et la fréquence de détection de ces pesticides dans les milieux aquatiques, l'ARLA a conclu que les examens spéciaux étaient justifiés. Le motif de préoccupation lié à ces examens consiste à évaluer les risques potentiels pour les invertébrés aquatiques exposés à la clothianidine ou au thiaméthoxame utilisés comme traitement de semences, foliaire ou de sol.

Après avoir évalué l'aspect préoccupant, l'ARLA publiera des projets de décision d'examen spécial à des fins de consultation publique, conformément à l'article 28 de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

À tout moment durant les examens spéciaux, si l'on découvre des preuves permettant d'établir raisonnablement qu'un ou plusieurs produits antiparasitaires homologués qui contiennent les matières actives clothianidine ou thiaméthoxame présentent un danger pour l'environnement, l'ARLA pourrait modifier l'homologation de ces produits.

Les deux tableaux suivants dressent la liste des produits contenant de la clothianidine et du thiaméthoxame qui font l'objet d'un examen spécial.

Tableau 1 Produits antiparasitaires contenant de la clothianidine homologués en date du 18 novembre 2016 et qui font l'objet d'un examen spécial afin d'évaluer les risques potentiels pour les invertébrés aquatiques

Nom du titulaire d'homologation	Nom du produit	Numéro d'homologation
Sumitomo Chemical Company Limited	Insecticide technique Clothianidin	27445
Bayer Cropscience Inc.	Insecticide Titan	27449
	Insecticide pour le traitement des semences Poncho 600 FS	27453
	Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences Prosper FL	27564
	Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences Prosper T 200	29158
	Suspension insecticide-fongicide pour le traitement des semences Prosper FX	29159
	Emesto Quantum	30362
	Prosper Evergol	30363
	Sepresto 75 WS	30972

Nom du titulaire d'homologation	Nom du produit	Numéro d'homologation
Valent Canada, Inc.	Insecticide Nipsit Inside 600	28975
	Insecticide Clutch 50 WDG	29382
	Insecticide Arena 50 WDG	29383
	Insecticide Clothianidin	29384
	Traitement des semences Nipsit Suite Canola	31355
	Traitement des semences Nipsit Suite Céréales	31357

Tableau 2 Produits antiparasitaires contenant du thiaméthoxame homologués en date du 18 novembre 2016 et qui faisant l'objet d'un examen spécial afin d'évaluer les risques potentiels pour les invertébrés aquatiques

Nom du titulaire d'homologation	Nom du produit	Numéro d'homologation
Syngenta Canada Inc.	Traitement des semences liquide Helix	26637
	Traitement des semences Helix Xtra	26638
	Thiamethoxam Technique	26665
	Traitement des semences Cruiser 5FS	27045
	Traitement des semences insecticide Cruiser 350FS	27986
	Insecticide Actara 240SC	28407
	Insecticide Actara 25WG	28408
	Traitement des semences Cruiser Maxx Haricots	28821
	Traitement des semences Cruiser Maxx Céréales Commercial	29127
	Traitement des semences Cruiser Maxx Céréales	29192
	Traitement des semences A18046A	30388
	Insecticide Endigo	30404
	Traitement des semences Cruiser Maxx Vibrance Céréales	30436
	Insecticide Flagship	30723
	Minecto Duo 40WG	30900
	Insecticide Mainspring X	30901
	Cruiser Maxx Extreme Pommes de terre	31024
	Cruiser Vibrance Quattro	31453
	Helix Vibrance	31454